



Obtention d'effacement de dettes et l'ex conjoint ?

Par **cedric morand**, le **28/03/2017** à **18:51**

Bonjour,

l'ex conjoint de ma femme a fait un dossier de surendettement, effacement totale de la dette pour lui celui ci n'a plus a payer le credit et l'assurance qu'ils devaient ensemble.

ma femme paie donc le reste du credit et l'assurance soit environ 300 € par mois pour au moins 5 ans. nous avons les enfants a charge et la situation est difficile.

peut on avoir un recours sans passer par le dossier de surendettement à notre tour.

est ce normal pour le surendettement de ne pas prendre en compte la situation de l'ex conjointe qui a été mise dans l'embarras?

je vous en remercie

Par **youris**, le **28/03/2017** à **19:52**

bonjour,

il est possible pour un couple de déposer un dossier de surendettement.

comme l'ex-conjoint de votre épouse a déposé seul son dossier, il ne concerne pas donc pas votre épouse.

il est probable qu'il existât une clause de solidarité dans l'emprunt fait par votre épouse et son ex.

sans passer par un dossier de surendettement, je ne vois pas d'autre solutions.

si votre épouse paie la dette, elle pourra en demander le remboursement partiel à son ex-mari.

salutations